



# Droit au logement AADL2 souscripteur annee 2013

Par **yahia77**, le **16/12/2015** à **13:50**

Bonjour Monsieur,

J'ai inscrit dans le programme AADL 2 annee 2013, mon dossier a ete accepte , et au mois du fevrier 2015 j'ai versee la premiere tranche.

Au mois du septembre 2015 j'achete un lot terrain avec acte notarie (dans l'indivision) situe a hammed wilaya de boumerdess ainssi que cet acte n'est pas un acte propriete.

Le ministere de l'habitat a exiger de fournir un certificat negatif pour pouvoir verser la 2 eme tranche. Maintenant je suis dans le noir et je veux savoir Monsieur est ce que j'ouvre le droit pour ce logement AADL.

Je vous remercie bcp. Dans l'attente d'une reponse.

Mes salutations.